



HAL
open science

Ferry III et les évêques de l'espace lorrain

Christine Barralis

► **To cite this version:**

Christine Barralis. Ferry III et les évêques de l'espace lorrain . Annales de l'Est, 2015, Autour de Ferry III, Duc de Lorraine (1251-1303), 1, pp.75-85. hal-01556071

HAL Id: hal-01556071

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01556071v1>

Submitted on 13 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ferry III et les évêques de l'espace lorrain

Christine BARRALIS

Université de Lorraine, CRULH, F-57000 Metz, France

Il convient de préciser, pour commencer, que le texte qui suit se veut un essai de synthèse, nécessairement donc non exhaustif et imparfait, et s'appuyant largement sur l'historiographie locale, notamment la thèse d'Arnaud Hari, qui constitue la mise au point la plus récente concernant l'histoire des évêques de Metz pour cette période, qui furent les prélats les plus directement et les plus fréquemment concernés par la politique de Ferry III. En m'appuyant donc à la fois sur la bibliographie et sur les archives comtales, dont le dépouillement a été considérablement facilité par l'énorme travail d'inventaire réalisé par l'Atelier diplomatique au sein du Centre de médiévistique Jean Schneider puis du CRULH, je vais donc tenter de dégager les traits saillants des rapports complexes qu'entretint le duc de Lorraine avec les prélats voisins. Complexes d'abord parce qu'au cours de son long règne, Ferry III fut amené à côtoyer nombre de personnalités différentes : quatre évêques successifs à Toul, huit à Verdun et huit à Metz. Mais surtout parce qu'il appert que ses relations avec ces différents prélats furent très différentes, non seulement d'un siège à l'autre, mais parfois même d'un épiscopat à l'autre.

Plusieurs questions méritent donc d'être posées : quelle est l'attitude du duc vis-à-vis des pouvoirs épiscopaux ? Appuie-t-il sur eux son pouvoir ; dans quelle mesure y a-t-il collaboration ou concurrence entre les deux ? Comment ce jeu politique entre duc et évêques s'articule-t-il avec l'expansion contemporaine des pouvoirs urbains ? Il convient également de se demander si la nature en partie spirituelle du pouvoir épiscopal entraîne des spécificités dans l'attitude du duc vis-à-vis des évêques, si celle-ci est alors différente de l'attitude qu'il adopte vis-à-vis des autres princes. Pour répondre à ces multiples questions, je vais adopter une approche thématique, en considérant successivement plusieurs domaines d'interaction entre le duc et les princes d'Église : le champ des élections épiscopales, celui du temporel des évêchés et enfin le champ du spirituel.

Avant cependant d'aborder ces différentes thématiques, une remarque préliminaire s'impose : la présentation qui suit va surtout concerner les évêques de Metz et Toul, tout simplement parce qu'il n'y a rien à dire, ou presque, sur les relations de Ferry III avec les prélats verdunois. La seule intervention notable de l'un d'eux dans les affaires lorraines se situe en 1268, lors de la guerre entre l'évêque de Metz, d'une part, et le comte de Bar et le duc de Lorraine d'autre part : l'évêque de Verdun, Robert de Milan, assure alors, conjointement avec le comte de Salm, et jusqu'à la conclusion de la paix, la garde du château de Condé-sur-Moselle pris par les princes à l'évêque¹. Hormis cet épisode, il n'y a aucune interaction majeure entre les évêques de Verdun et le duc de Lorraine. Verdun se situe ainsi clairement en-dehors du champ d'action de la politique de Ferry III. Car il est, en réalité, complètement sous l'influence des comtes de Bar, qui y placent en 1271 un de leurs parents, Olry de Cernay, puis en 1275 un allié, Gérard de Granson, dans l'intention avouée de contrecarrer l'influence

¹ Archives départementales de la Meuse (A. D. 55), B 256, fol. 148, 1^{er} février 1268.

française². C'est en effet entre France et Barrois, et non entre Barrois et Lorraine, que se joue alors l'influence sur ces terres³. Le jeu politique s'y déploie donc selon des paramètres différents.

1. La nomination aux sièges épiscopaux, un enjeu délaissé dans la rivalité avec Bar

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'espace lorrain s'organise politiquement autour de trois entités : la principauté épiscopale messine d'abord, dont la cohérence dans l'Est de cet espace a été notablement renforcée par l'évêque Jacques de Lorraine (1239-1260), qui s'est également soucié de développer son contrôle des salines du Saulnois et le nombre de ses vassaux⁴ ; le comté de Bar ; le duché de Lorraine. Dès lors, il n'y a guère lieu de s'étonner que ces deux derniers s'intéressent à la nomination des prélats messins, dans l'espoir de bénéficier de leurs temporel et de leur influence.

La maison de Lorraine avait réussi en 1239 à placer sur le trône épiscopal le propre frère du duc, Jacques de Lorraine, oncle de Ferry III, premier prélat à être apparenté aux ducs depuis une soixantaine d'années. Mais Ferry III lui-même eut moins de succès en la matière. Si l'élection, à la fin de l'année de 1260, de Philippe de Florange, issu d'une branche cadette de la maison ducale⁵, pourrait de prime abord sembler être une réussite ducale, elle tourne rapidement court, du fait de la contestation de cette élection par une partie des chanoines et de l'alliance très rapidement nouée entre Philippe et le comte de Bar, qui les conduit à combattre ensemble Ferry III peu après⁶. C'est donc le comte de Bar qui sort largement bénéficiaire de cette succession, d'autant plus que la déposition de Philippe par le pape Urbain IV en 1264 se solde par la nomination de Guillaume de Traînel (1264-1269), un de ses parents, qui vient conforter, dans un premier temps, l'emprise du comte sur l'évêché messin⁷. Un scénario qui se reproduit en 1279 lors de la nomination par Nicolas III de Jean de Flandre, neveu par alliance du comte de Bar⁸. Son prédécesseur, Laurent (1271-1279), et son successeur, Bouchard d'Avesnes (1282-1296) accèdent au siège de saint Clément sans intervention apparente de Ferry III ou du comte de Bar, le premier par élection, le second par nomination

² M. BOUYER, *La principauté barroise (1301-1420). L'émergence d'un État dans l'espace lorrain*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 71-72 et A. GIRARDOT, *Le droit et la terre. Le Verdunois à la fin du Moyen Âge*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, t. I, p. 873-874. Le prédécesseur d'Olry, Robert de Milan (1255-1271), était un membre de la Curie nommé par le pape (A. GIRARDOT, *op. cit.*, p. 869). Les difficultés des successions épiscopales après Gérard de Granson, qui sont marquées par deux longues vacances liées à des élections concurrentes, en 1278-1284 et 1286-1289, sont le théâtre de l'affirmation de l'influence barroise sur l'évêché, via notamment le princier Thomas de Blâmont, neveu de Thiébaud II de Bar (*ibid.*, p. 875-881).

³ A. GIRARDOT, *op. cit.*, p. 88-89 et 181-183.

⁴ A. HARI, *Écrire l'histoire des évêques de Metz au Moyen Âge : les Gesta episcoporum messins de la fin du VIII^e siècle à la fin du XIV^e siècle*, doctorat de l'Université Paul Verlaine-Metz, dir. M. Chazan, 2010, t. II, p. 529-530.

⁵ Il appartient à la branche issue de Robert, quatrième fils du duc Simon I^{er}, au début du XII^e siècle (*ibid.*, p. 533).

⁶ *Ibid.*, p. 532-542.

⁷ Il est sans doute le cousin germain du comte Thiébaud II (1239-1291) par sa mère, qui serait Agnès, sœur du comte Henri II et tante de Thiébaud II par le côté paternel (*ibid.*, p. 545-546). Cette alliance ne dure cependant qu'un temps : après que le comte et l'évêque ont combattu ensemble contre Ferry III (allié aux comtes de Champagne et de Luxembourg) en 1266, le comte de Bar s'allie en 1267 avec le duc de Lorraine contre Guillaume de Traînel, probablement pour obtenir de l'évêque le remboursement des dettes qu'il avait contractées envers eux (*ibid.*, p. 550). L'évêque serait d'ailleurs décédé des suites d'une attaque lancée sur l'ordre de Thiébaud II de Bar (*ibid.*, p. 552).

⁸ La tante paternelle de Jean, Jeanne de Dampierre, a épousé Thiébaud II de Bar (tableau généalogique dans A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, Droz, 1998, p. 507).

pontificale⁹. Par contre, à la mort de ce dernier, en 1296, les pressions princières s'expriment de plus belle, et le chapitre cathédral divise ses voix entre Thibaud, fils du comte de Bar, choisi par huit chanoines, et Ferry, fils du duc de Lorraine, élu par trois voix¹⁰. Face aux divisions, le pape Boniface VIII tranche rapidement en écartant les deux élus pour nommer un troisième homme, le flamand Gérard de Reninghe. Mais, trois ans plus tard, la maison de Bar s'impose à nouveau avec l'élection de Renaud (1302-1316), frère du tout juste défunt comte Henri III et de Thibaud, candidat malheureux de 1297¹¹.

Si l'on fait donc un bilan des nominations sur le siège de Metz, force est de constater que Ferry III ne fut pas très actif en ces affaires. Sa première et unique véritable intervention est très tardive, en 1297, et se solde par un échec. Elle est pourtant l'aboutissement de nombreuses années d'efforts pour bâtir la carrière cléricale de son fils Ferry et le placer sur des postes ecclésiastiques stratégiques en Lorraine : dès 1277, alors qu'il était encore trop jeune pour pouvoir y prétendre canoniquement, il avait ainsi obtenu du pape Jean XXI une dispense pour pouvoir tenir la prévôté de Saint-Dié, qui s'ajoutait à un canonicat toulous¹². Au final, les comtes de Bar ont donc été beaucoup plus performants, ou peut-être tout simplement plus volontaristes, au jeu des nominations épiscopales. À Toul également, l'influence de Ferry III sur les nominations apparaît limitée, voire inexistante, si l'on excepte la succession de Gilles de Sorcy en 1269. En effet, à la mort de ce prélat, le chapitre divise ses voix entre deux candidats et le siège reste vacant pendant dix ans, du fait des pressions contraires du comte de Bar Thiébaud II et du duc de Lorraine, avant que le pape Nicolas III n'obtienne la résignation d'un des candidats – suivie de la mort de son concurrent – et ne nomme un troisième homme¹³.

Il apparaît donc que, si Ferry III a souhaité étendre son influence sur les évêchés, ce n'est guère par le biais des nominations épiscopales et d'une politique familiale volontariste qu'il l'a fait. Il a en fait agi par des moyens plus directs, en particulier par l'usage des armes ou, plus largement, par des voies davantage temporelles, en cherchant à récupérer des droits et en visant les finances épiscopales.

2. Le contrôle temporel du territoire

C'est incontestablement dans ce domaine que Ferry III fut le plus actif, à la fois par des actions militaires et par son interventionnisme dans les relations entre les évêques et leurs villes.

2.1. Les campagnes militaires concernant le siège messin

⁹ A. HARI, *op. cit.*, t. II, p. 557 et 569. Bouchard est nommé par Martin IV sur le siège de Metz en compensation de sa renonciation au siège de Liège, pour lequel il y avait eu en septembre 1281 une double élection (Bouchard d'Avesnes et un concurrent, Guillaume d'Auvergne) et qui échut finalement en juin 1282 à l'évêque de Metz, Jean de Flandre, sur décision pontificale (A. MARCHANDISSE, *op. cit.*, p. 155-157).

¹⁰ M. PARISSÉ, « Une élection épiscopale disputée à Metz en 1296-1297 : de Bouchard d'Avesnes à Gérard de Reninghe », W. HAUBRICHS, W. LAUFER et R. SCHNEIDER (éd.), *Zwischen Saar und Mosel. Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, Sarrebrück, Druckerei-Verlag GMBH, 1995, p. 77-83.

¹¹ A. HARI, *op. cit.*, p. 586-587.

¹² Édition dans la base de données en ligne *Ut per litteras apostolicas* (<http://www.brepolis.net/>), lettres de Jean XXI, n° 60, 13 janvier 1277 (ASV, Reg. Vat. 38, fol. 17 v°). En 1297, il était évêque d'Orléans (M. PARISSÉ, *op. cit.*, p. 79-80).

¹³ G. BÖNNEN, *Die Bischofsstadt Toul und ihr Umland während des hohen und späten Mittelalters*, Trèves, Verlag Trierer historische Forschungen, 1995, p. 348. L'évêque finalement nommé est Conrad Probus (1279-1296). Sa bulle de nomination rappelle la succession des différents candidats : un élu, Jean de Fontenay, mort auprès du Siège apostolique ; l'autre élu, contesté, Roger archidiacre de Port, qui a résigné ; ASV, Reg. Vat. 39, fol. 196 v°, 4 octobre 1279 (*Ut per litteras apostolicas*, *op. cit.*, lettres de Nicolas III, n° 576, n'en donne qu'une analyse).

À compter de la mort de l'évêque de Metz Jacques de Lorraine en 1260, se succèdent presque annuellement des campagnes militaires impliquant ses successeurs, tantôt alliés, tantôt – et surtout – ennemis du duc. Celles-ci étant relativement bien connues¹⁴ et trop complexes pour pouvoir être exposées de façon détaillée en peu de lignes, je n'en soulignerai que les points les plus marquants.

D'abord, ces guerres s'inscrivent pour beaucoup dans le contexte de la rivalité entre les maisons de Bar et de Lorraine qui, s'il n'est pas toujours la cause directe, en constitue bien souvent un des éléments. Chacun des deux princes tente en effet de se former un réseau d'alliés susceptibles de défendre ses revendications. Or l'évêque de Metz, avec sa multitude de vassaux – parmi lesquels le comte de Bar et le duc de Lorraine – l'importance de ses revenus et ses territoires stratégiques entre Luxembourg et Lorraine et entre Lorraine et Alsace, constitue un allié de choix, ce qui explique notamment les efforts du comte de Bar pour s'assurer de la présence d'un allié sur le siège de saint Clément¹⁵.

La situation évolue cependant progressivement car, après 1275, les comtes de Bar ne sont plus un réel danger pour ces évêques, contrairement à Ferry III¹⁶. En effet, ces campagnes sont marquées par la nette volonté de ce dernier de faire main-basse sur une partie du temporel épiscopal et de concurrencer l'évêque dans l'extension de ses possessions. En témoigne l'exemple des guerres concernant le comté de Blieskastel, fief épiscopal : le décès du comte en 1274 ouvre la voie à des guerres entre deux groupes d'héritiers potentiels, l'évêque Laurent soutenant le comte de Salm, tandis que Ferry III s'allie aux comtes des Deux-Ponts et de Sarrebrück. Les opérations militaires se succèdent de 1276 à 1278, jusqu'à un accord de paix entre l'évêque et le duc de Lorraine en août 1278, qui met fin provisoirement au conflit sans pour autant régler la succession, ce qui ne se fait que de manière détournée plusieurs années après¹⁷. D'autres villes et places-fortes font aussi l'objet de la convoitise de Ferry III, mais il serait fastidieux de les énumérer ici.

Un autre aspect notable de ces conflits réside dans le poids des dettes contractées par l'évêque de Metz, soit directement envers Ferry III, à l'occasion des paix et accords conclus entre eux, soit indirectement, pour financer les campagnes épiscopales avec ou contre le duc. Ces expéditions militaires quasi-continuelles ont contribué à plonger l'évêché dans une situation financière difficile, en particulier au début de notre période (1260-1275), même si les prélats suivants, en particulier Laurent et Bouchard d'Avesnes ont quelque peu réussi à redresser les finances de l'évêché, sans pour autant pouvoir se libérer complètement de leurs dettes et atteindre l'équilibre¹⁸. Ces dettes sont d'ailleurs elles-mêmes à l'origine de certains de ces conflits, lorsque Ferry III cherche à récupérer ses créances par la force¹⁹.

Le dernier point à souligner tient au fait que les relations entre Ferry III et les évêques de Metz sont essentiellement des relations de seigneur à seigneur. Durant cette période, les prélats se conduisent avant tout comme des princes temporels, plus que comme des pasteurs principalement soucieux d'affaires spirituelles, ainsi que le révèlent bien les *Gesta* épiscopaux, qui mettent en avant leur défense du temporel épiscopal ou leur activité de bâtisseurs de châteaux²⁰. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à participer en personne aux campagnes militaires : c'est ainsi que l'évêque Laurent est fait prisonnier, avec beaucoup de ses vassaux,

¹⁴ Pour un survol général de ces conflits, voir G. POUILL, *La maison souveraine et ducale de Bar*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994, p. 73-81.

¹⁵ Cf. *supra*.

¹⁶ A. HARI, *op. cit.*, t. II, p. 584.

¹⁷ Sur toute cette affaire, voir *ibid.*, p. 562-567.

¹⁸ *Ibid.*, p. 584-585.

¹⁹ Cf. *supra* note 7.

²⁰ A. HARI, *op. cit.*, t. II, p. 712-713.

par Ferry III en 1272²¹. Cette prédominance des préoccupations temporelles des prélats doit donc nous inciter à nous interroger sur la prise en compte par la politique ducale de l'évolution des rapports politiques internes aux principautés épiscopales, en particulier de la croissance des pouvoirs urbains au sein des cités.

2.2. Un jeu à trois, entre évêque, citains et duc ?

Cette question se pose surtout dans le cadre toulouais à l'époque de Ferry III. En effet, à Metz, l'évêque a déjà largement abandonné au milieu du XIII^e siècle l'idée d'exercer une autorité substantielle sur la cité, même s'il y garde certains droits²². En fait, l'évêque est complètement dépendant financièrement des prêts des banquiers messins, qu'il prend donc garde de ne pas s'aliéner, et qui profitent de cette situation pour renforcer leur emprise sur la ville aux dépens du pouvoir épiscopal²³. Les relations entre Ferry et l'évêque de Metz se situent donc essentiellement hors du contexte urbain et, lorsque le duc est en guerre contre la cité, en 1281, l'évêque Jean de Flandre se garde bien de prendre part au conflit²⁴.

À Toul, la situation est cependant bien différente. On sait comment, dès les premiers jours du règne de Ferry III, sa mère, la régente Catherine – de même d'ailleurs que le comte de Bar –, vint à l'aide de l'évêque de Toul, Roger de Mercy, aux prises avec la bourgeoisie de sa cité depuis plusieurs années²⁵. Deux ans plus tard, en 1253, ce sont ces mêmes citains qui se placent en la garde de la famille ducale de Lorraine. Puis, en 1255, ils se placent en la garde du comte de Toul, qui va ensuite partager cette protection avec le duc²⁶.

Les difficiles relations du prélat toulouais avec sa ville jusqu'à la fin du siècle pèsent lourdement sur ses rapports avec Ferry III, qui tente d'en tirer partie pour renforcer son influence sur la cité. Ainsi, sous l'épiscopat de Gilles de Sorcy (1253-1269), Ferry s'efforce de profiter des conflits entre l'évêque et les habitants pour conclure des alliances, ce qu'il mène à terme avec les Toulouais en 1261²⁷. Mais l'évêque obtient aussitôt un acte garantissant que le comte ne pourra acquérir de juridiction en ville²⁸. Tandis qu'à l'inverse, le prélat qui vient d'acquérir le comté de Toul doit s'engager devant le duc à ne pas le vendre ni l'engager²⁹. Le duc profite de nouveau, au milieu des années 1280, du conflit entre les Toulouais et l'évêque Conrad Probus, qui a quitté sa cité pour Liverdun, pour s'immiscer dans les affaires locales : il apporte son soutien au prélat et impose la paix aux citains³⁰. Ses efforts répétés pour établir son influence à Toul ne sont cependant pas entièrement couronnés de succès, dans la mesure où, une fois que la situation s'apaise sur place, après la publication en 1297 d'un premier statut urbain composé conjointement avec les citains et le clergé, c'est avec le roi de France que la ville choisit en 1300 de contracter une alliance, qui prévoit une aide militaire française en cas de conflit avec le duc de Lorraine³¹. Le résultat de la prise de conscience par les Toulouais du fait que, globalement, le duc a plutôt soutenu le pouvoir de l'évêque contre ses citains que l'inverse.

²¹ *Ibid.*, p. 559.

²² J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy, Impr. George Thomas, 1950, p. 133-134.

²³ Par exemple, en 1292, les Messins achètent à l'évêque Bouchard d'Avesnes le droit de battre monnaie (*ibid.*, p. 255).

²⁴ A. HARI, *op. cit.*, t. II, p. 568.

²⁵ G. BÖNNEN, *op. cit.*, partie IV-5.1.

²⁶ *Ibid.*, p. 415.

²⁷ *Ibid.*, p. 416.

²⁸ Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (A. D. 54), 3 F 441, fol. 294, octobre 1261.

²⁹ A. D. 54, B 396, fol. 45, novembre 1261.

³⁰ G. BÖNNEN, *op. cit.*, p. 420.

³¹ *Ibid.*, p. 431-432.

3. La fonction spirituelle des évêques, un atout face au duc ?

La différence entre les évêques et les autres seigneurs de la région auxquels sont confrontés les ducs de Lorraine tient d'abord dans leur rôle de guides de la communauté des Chrétiens, de garants de la foi et, plus largement, dans leur capacité à user de peines spirituelles, que ce soit pour sanctionner une déviance religieuse, une atteinte à l'Église ou à ses membres ou, plus simplement, un manquement aux serments prêtés devant Dieu. Cette capacité est particulièrement importante, car elle confère aux prélats un avantage sur les autres princes dans les conflits qui les opposent, même si ceux-ci portent sur des questions purement temporelles. Le caractère religieux du pouvoir épiscopal, qui fonde sa légitimité, est donc susceptible d'induire certaines spécificités dans les relations entre le duc et les évêques. Mais est-ce réellement le cas ? Il convient de se demander dans quelle mesure ce caractère chrétien et pastoral du pouvoir des évêques a un impact sur leurs relations avec Ferry III et si celui-ci semble y attacher une grande importance.

Évidemment, il serait nécessaire, pour répondre pleinement à cette question, de l'inscrire dans une étude plus large sur la piété et les conceptions religieuses et ecclésiologiques du duc, si tant est qu'elle soit réalisable³². Pour ma part, je vais me concentrer sur quelques aspects : l'usage des sanctions spirituelles, le rappel du caractère sacré de la personne des évêques, le recours éventuel au pape dans les rapports entre Ferry III et eux.

L'excommunication est lancée contre Ferry III à plusieurs reprises au cours de son règne. Une première fois dès avant même sa majorité, en 1255, suite au conflit entre sa mère, régente, et la collégiale de Saint-Dié³³. Puis à partir de 1267, lors d'un premier conflit avec l'abbaye de Remiremont, qui réclame réparation pour les torts causés à ses terres lors des guerres ducales³⁴. Une nouvelle fois en 1272, après la capture de l'évêque de Metz, Laurent³⁵. Puis, à nouveau, dans les années 1280, lors d'un second conflit avec l'abbaye de Remiremont, relatif à la construction du château de Plombières³⁶. Ce dernier épisode fut incontestablement le plus grave, puisque le duc resta excommunié pendant au moins six ans, peut-être bien plus, et que l'aggrave de l'excommunication, prononcée en 1291, s'accompagnait de la lancée de l'interdit sur l'ensemble des terres ducales³⁷. Le duc refusant de venir à résipiscence, la réaggrave fut prononcée en 1292 avant que, finalement, Ferry III ne cède et ne s'accorde avec l'abbaye en 1295³⁸. Le duc fut donc sous le coup d'une excommunication pendant au moins huit à neuf années de son règne. Quelle leçon peut-on tirer de ces épisodes ?

D'abord, il est clair que Ferry III n'est pas fondamentalement terrifié par l'excommunication et s'en accommode si ses objectifs politiques le nécessitent. Cela n'a rien d'exceptionnel : un certain nombre de princes et seigneurs de l'époque ont subi, à un moment ou à un autre de leur vie, cette sanction³⁹. Elle n'est pas pour autant complètement inopérante,

³² Voir notamment la communication de Catherine Guyon ici-même, qui a contribué à éclairer cet aspect.

³³ G. POULL, *op. cit.*, p. 74.

³⁴ Pour le cadre général des relations entre le duc et Remiremont, voir J. SCHNEIDER, « Le duc de Lorraine et Remiremont », M. PARISSÉ (éd.), *Remiremont, l'abbaye et la ville*. Actes des journées d'études vosgiennes, Remiremont, 17-20 avril 1980, Nancy, Publications de l'Université Nancy II, 1980, p. 163-179.

³⁵ BnF, Frs. 11853 (cartulaire des comtes de Bar), fol. 308 v^o, 31 juillet 1274 : bulle pontificale évoquant la levée récente de cette excommunication.

³⁶ G. POULL, *op. cit.*, p. 80.

³⁷ Archives départementales des Vosges (A. D. 88), G 852, p. 85.

³⁸ Cet accord, surnommé « l'Échappe-noise », a été édité dans L. DUHAMEL, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. I, Épinal, Veuve Gley, 1868, p. 82-90. La réaggrave avait été prononcée le 22 avril 1292 (BnF, NAL 2530, n^o 49).

³⁹ Les évêques eux-mêmes ne sont pas en reste. Si l'on prend l'exemple de l'évêché de Metz durant le règne de Ferry III, on peut noter que deux prélats ont été excommuniés : Jacques de Lorraine en 1258, en raison de

dans la mesure où elle peut fragiliser l'autorité d'un prince si celle-ci n'est pas complètement assurée. Rien d'étonnant ainsi que ce soit surtout en 1254-1255, au moment où le jeune duc est en passe de devenir majeur, que l'on trouve des actes où il prend des engagements « sous peine d'excommunication ». Il s'engage par exemple devant l'évêque de Toul à ne pas renouveler les exactions ducales commises aux dépens de l'abbaye de Belchamp⁴⁰. Mais lorsque l'archevêque de Trèves, presque au même moment, témoigne d'un serment identique de Ferry à l'endroit de l'abbaye Saint-Epvre de Toul, il précise que la menace de l'interdit accompagne celle de l'excommunication⁴¹. Car là semble bien être l'arme la plus efficace de l'Église contre les princes, comme le montre d'ailleurs la fin du dernier conflit avec Remiremont⁴². Pourtant, les prélats n'usent que très rarement de cette arme de l'interdit : celui lié à l'affaire de Remiremont a ainsi été lancé par des délégués pontificaux, non par des évêques locaux, et seul celui lancé à la suite de la capture de l'évêque de Metz Laurent est directement lié aux pouvoirs épiscopaux locaux. Encore ignorons-nous qui l'a lancé : un évêque de la région ? Ou le pape ? Aucune trace n'en subsiste dans les registres pontificaux, mais ceux-ci sont loin d'être exhaustifs. Quoi qu'il en soit, cet épisode est surtout révélateur du fait que le duc n'accorde pas de sacralité particulière à la personne des prélats : ceux-ci se conduisant avant tout en grands seigneurs, n'hésitant pas à mener leurs troupes au combat, le prince les traite en retour de la même manière. D'ailleurs, lorsqu'il évoque cet épisode dans des actes de 1274 adressés au duc et lui mandant de respecter sa promesse de ne molester ni les gardiens de l'évêque qui n'avaient pas réussi à l'empêcher de s'évader, ni le comte de Bar qui lui avait finalement rendu sa liberté, le Souverain Pontife lui-même se montre peu insistant sur le caractère sacré de la personne épiscopale, mentionnant seulement que cette capture s'est faite « par une audace sacrilège » (*sacrilego ausu*)⁴³. Certes, nous sommes alors au temps de la conciliation, au moment où le pape vient d'ordonner l'absolution de Ferry III, mais la relative tiédeur du vocabulaire souligne bien que personne ne lit cet événement selon une grille religieuse : il s'agit d'un conflit purement politique.

La principale différence entre le pouvoir épiscopal et celui des autres seigneurs réside dans l'autorité supérieure du pape, susceptible d'interférer dans les relations entre le duc et les prélats, que ce soit à l'occasion des élections épiscopales ou pour lancer des censures ecclésiastiques lors de conflits impliquant l'Église. Mais cette autorité suprême, si elle bénéficie d'une certaine influence, en particulier lorsqu'elle s'exprime dans le cadre conciliaire, comme lors de l'affaire de Laurent en 1274, n'est pas pour autant toute puissante⁴⁴. En témoigne le refus de l'évêque de Toul, Conrad, d'appliquer en 1292 l'interdit lancé contre Ferry III par les délégués pontificaux dans l'affaire de Remiremont, ce qui lui vaut d'être menacé au mois d'août de suspense et d'interdiction d'entrer dans sa propre cathédrale⁴⁵. Si son autorité est contournée par les promoteurs de l'interdit, qui vont mander directement aux curés des paroisses de cesser le service divin, nous ignorons quelle furent, au final, les effets réels de ces démarches et leurs conséquences pour l'évêque. Notons quand

sommes dues à des marchands siennois, et Guillaume de Traînel en 1268, suite à des différends avec les abbés messins, si l'on en croit les *Gesta episcoporum Mettensium* (A. HARI, *op. cit.*, t. II, p. 525 et 553).

⁴⁰ A. D. 54, H 1279, fol. 24 v°.

⁴¹ BnF, Lorraine 392, p. 90.

⁴² Lors de l'accord de 1295, le duc s'engage d'ailleurs, en cas de non-accomplissement des réparations prévues, à se soumettre à la juridiction de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Toul, sous peine d'excommunication et d'interdit sur ses terres *ipso facto* ; L. DUHAMEL, *op. cit.*, p. 89-90.

⁴³ BnF, Frs. 11853 (cartulaire des comtes de Bar), fol. 308 v°, 31 juillet 1274.

⁴⁴ Le règlement de cette affaire a été négocié en marge des sessions du deuxième concile de Lyon, où le comte de Bar et le duc de Lorraine ont été convoqués par Grégoire X, suite aux plaintes de l'évêque (A. HARI, *op. cit.*, t. II, p. 560-561).

⁴⁵ BnF, NAL 2530, n° 50, 4 août 1292.

même que celui-ci était un des rares prélats de la période à ne pas être originaire de la région et à ne pas devoir son siège à un prince local. Franciscain, originaire de Tübingen, il avait, en effet, été nommé directement par le pape Nicolas III sur la suggestion de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. D'ailleurs, à l'époque, il partageait son temps entre son diocèse de Toul et celui de Strasbourg, dont il était également l'évêque auxiliaire depuis 1287⁴⁶.

Force est donc de constater que la spécificité du pouvoir épiscopal face au duc est limitée. Les évêques de la région sont surtout des grands princes, des nobles, et c'est ainsi qu'ils interagissent avec Ferry III. Bien que soucieux de fondations pieuses, celui-ci ne semble pas manifester de respect particulier envers la personne des évêques. Il est bien plus soucieux de mettre la main – ou, au minimum, d'imposer son influence – sur les principautés épiscopales, qui constituent un enjeu de pouvoir majeur, dont Ferry III a pris toute la mesure, comme en témoignent ses multiples affrontements avec le comte de Bar à ce propos. Cette lutte d'influence entre les deux princes, et leur implantation inégale selon les diocèses, contribuent ainsi à expliquer les divergences dans la politique menée par le duc envers les différents prélats.

⁴⁶ Cf. *supra* note 13 et F. RAPP, « Les évêques auxiliaires à la fin du Moyen Âge dans les diocèses de Constance, Bâle, Strasbourg et Spire », F. BÉRIAC (dir.), *Les prélats, l'Église et la société, XI^e-XV^e siècles – Hommage à Bernard Guillemain*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, 1994, p. 112.